



69550
Téléphone : 04 74 89 30 24
Email : mairie@amplepuis.fr
Site : www.amplepuis.fr

MAIRIE D'AMPLEPUIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2025

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°14

OBJET :

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27 membres

Présent(s) : 20

Pouvoir(s) : 4

Absent(s) : 7

Délibération comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

12/12/25

Publication le :

12/12/25

DENOMINATION DES VOIES COMMUNALES - COMPLEMENT

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le neuf décembre deux mille vingt-cinq, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance : Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD, Emmanuel MAETZ, Daniel DUMONTET, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Peggy ROUGE-PIPEREAU (à Simone GUEYDON), Jean-François TEIL (à Lydie AUGAY), Pascale CERNICCHIARO (à Patricia BALMONT), Romain COLLIER (à Daniel DUMONTET)

Le ou les membres absent(s) : René PONTET, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Jean-François TEIL, Aurélie LEDIEU, Rémi LABROSSE, Pascale CERNICCHIARO, Romain COLLIER

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2212-2 et L2121-29 ;

Considérant que l'adresse est la condition indispensable pour joindre et être joint sans encombre ni retard. Or, sans nom ni numéro, l'accès au domicile est difficile, aussi bien pour les services de secours, que pour les services d'acheminement de courriers et colis ainsi que pour la mise en place de la fibre optique ;

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 mai 2018 portant dénomination des voies communales complétée par les délibérations du Conseil municipal du 3 juillet 2018, du 2 avril 2019 ; du 17 décembre 2019 ; du 28 janvier 2020 ; du 13 décembre 2022 ; du 28 mars 2023 et du 3 octobre 2023 ; 2 juillet 2024 et du 11 février 2025 ;

Considérant que par délibération du 13 décembre 2022, le Conseil municipal a approuvé la dénomination « Chemin du Pont du Rat » en lieu et place du « Chemin de la Vigne » ;

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme-travaux réunie le 26/11/2025 ;

Après discussion avec les habitants de ce chemin, le Conseil municipal :

- **VALIDE ET ADOpte** le nom ci-dessous :
 - o « Chemin de Vercoulon » en lieu et place de « Chemin du Pont du Rat »
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 9 décembre 2025

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,
René PONTET